

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le dix huit mai, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 mai 2016

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. GUERAULT Olivier, M. PLET Olivier, Mme SOCHON Céline, M. LEON Marcel, M. SALLARD Claude, Mme BOISNARD Michelle, Mme BAHIER Marie-Laure.

Etait EXCUSEE : Mme FLANEAU Emilie

Mme BAHIER Marie Laure a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 09 mai 2016

1. Constitution des commissions

Sur proposition de Monsieur Le Maire, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- Instaurent les commissions communales dans les domaines suivants:
 - Affaires scolaires / périscolaire/ Animation jeunesse
 - Affaires rurales et agricoles
 - Affaires urbaines / Urbanisme /Aménagement paysager/ Bâtiments communaux/ commerces.
 - Pavillons locatifs
 - Commission d'appel d'offres
 - Commission de recrutement
 - Commission finances
 - Commission vie sociale
- Soulignent que les commissions doivent faciliter le débat du conseil municipal
- Signalent que les propositions issues de ces commissions ne se substituent pas aux décisions du conseil municipal
 - Rappelent que le maire est membre de droit de toutes les commissions

Affaires scolaires / périscolaire / Animation jeunesse

Responsable : MARTEL Sylvie

Ecole, Association parents d'élèves, équipements, animation jeunesse

Cantine

Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.) - Garderie périscolaire

Transports scolaires, CEG de LASSAY

Responsable 2 : GUERAULT Olivier

BAHIER Marie-Laure

SOCHON Céline

BOUSSELET Nadine

FLANEAU Emilie

Vote à l'unanimité

Affaires rurales et agricoles**Responsable : BUSSON Roger**

Voirie rurale : routes et chemins communaux, ponts, écoulement eaux, fossés
Environnement, sécurité
Dossiers administratifs : calamités agricoles, subventions à caractère agricole
Eau et assainissement collectif et non collectif (campagne et bourg)
Ordures Ménagères (campagne et bourg)
Ennemis des cultures

Responsable 2 : SALLARD Claude

PLET Olivier
BAHIER Marie-Laure
GUERAULT Olivier
SOULARD Alain

Vote à l'unanimité

Affaires urbaines : urbanisme, aménagement paysager, bâtiments communaux, commerces**Responsable : SOULARD Alain**

Entretien, environnement, embellissement du bourg : tonte, taille, fleurissement, balayage bourg...
Lotissements : création, développement,...
Enfouissement des réseaux.
Bâtiments communaux et construction / rénovation logements.
Consommation d'énergie
Fleurissement
Illuminations

Responsable 2 : BUSSON Roger

SALLARD Claude	BAHIER Marie-Laure
PLET Olivier	GUERAULT Olivier
SOCHON Céline	BOUSSELET Nadine
BOISNARD Michèle	

Vote à l'unanimité

Pavillons locatifs**Responsable : BOUSSELET Nadine**

Gestion (Etat des lieux, bail, impayés), entretien, relations avec les locataires

Responsable 2 : SOULARD Alain

BAHIER Marie-Laure
SOCHON Céline
BUSSON Roger
MARTEL Sylvie

Vote à l'unanimité

Commission d'appel d'offres**Responsable : JEUSSE Loïc****Titulaires :**

SALLARD Claude
PLET Olivier
SOULARD Alain

Suppléants

BUSSON Roger
BOISNARD Michèle
MARTEL Sylvie

Vote à l'unanimité

Commission de recrutement

Responsable : JEUSSE Loïc

Titulaires :

BUSSON Roger
SOULARD Alain
BOISNARD Michèle

Suppléants

SALLARD Claude
MARTEL Sylvie
BOUSSELET Nadine

Vote à l'unanimité

Commission finances

Responsable : JEUSSE Loïc

Budget, subventions

SOULARD Alain
BAHIER Marie-Laure
BUSSON Roger
MARTEL Sylvie
BOUSSELET Nadine

Vote à l'unanimité

Commission "Vie Sociale"**a – Action Sociale**

Responsable : Loïc JEUSSE

(le C.C.A.S. doit comporter autant de conseillers municipaux (4 au mini, et 8 au maxi) que de personnes désignées).

Conseillers municipaux :

LEON Marcel
SALLARD Claude
MARTEL Sylvie
FLANEAU Emilie
BAHIER Marie Laure

Membres nommés par le Maire

HADRZYNSKI Annie
BOISNARD Marie-Claude
RIOULT Andréa
MARTEL Bernard
JOUSSE Michel

Vote à l'unanimité

b - Comité des Fêtes

Responsable : PLET Olivier

BOUSSELET Nadine
MARTEL Sylvie
SALLARD Claude
BAHIER Marie-Laure
BOISNARD Michelle

Vote à l'unanimité

c – communication (bulletin municipal / site internet)

Responsable : JEUSSE Loïc

SOULARD Alain
FLANEAU Emilie
SALLARD Claude
MARTEL Sylvie
BUSSON Roger
BOUSSELET Nadine
GUERAULT Olivier

Vote à l'unanimité

Responsable 2 : BOUSSELET Nadine

PLET Olivier
SOCHON Céline
LEPLARD Gilbert

Vote à l'unanimité

- 1 délégué de l'administration : Mme OGER Rachel
- 1 délégué du Tribunal de Grande Instance : Mme BOISNARD Michèle

Vote à l'unanimité

Salle communale : 1. BOUSSELET Nadine ; 2. BAHIER Marie-Laure
Bibliothèque : MARTEL Sylvie
Foyer des Jeunes : 1. BAHIER Marie-Laure ; 2. BOUSSELET Nadine ; 3. BUSSON Roger
Sports (terrain football, tennis, pétanque) : JEUSSE Loïc
Vote à l'unanimité

2. Désignation délégués des divers organismes

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de désigner de nouveaux délégués pour certaines des diverses structures intercommunales et partenaires de la Mairie suite à la démission de M. RIOULT LERICHE Stéphane

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne les délégués de la façon suivante :

- ✚ **SIVM le HORPS** : - Titulaires 1. M. LEON Marcel 2. M. JEUSSE Loic.
- Suppléants : Mme BOUSSELET Nadine
- ✚ **SIVOM de LASSAY LES CHATEAUX** :- Titulaires : 1. M. JEUSSE Loic 2. LEON Marcel
- Suppléants:1. M. SALLARD Claude 2. M. BUSSON Roger
- ✚ **SIVM Nord Mayenne** : - Titulaire : M. JEUSSE Loic
- Suppléant : M. BUSSON Roger
- ✚ **Délégué à la défense** : Mme Michèle BOISNARD
- ✚ **Commission Mayenne Communauté** :
 - Commission aménagement du territoire : M. JEUSSE Loic (titulaire), Messieurs BUSSON Roger et LEON Marcel (suppléants)
 - Commission environnement : M. BUSSON Roger (titulaire), Messieurs SOULARD Alain et LEON Marcel (suppléants)

- Commission collecte et traitement des déchets : M. SOULARD Alain (titulaire), M. PLET olivier (suppléant)
- Commission culture : Mme BAHIER Marie-Laure (titulaire), M. LEON Marcel (suppléant)
- Commission sport : Mme FLANEAU Emilie (titulaire), Mme BAHIER Marie Laure et M. LEON Marcel (suppléants)
- Commission tourisme : M. PLET Olivier (titulaire), M. SOULARD Alain (suppléant)
- Commission relations internes : Mme MARTEL Sylvie (titulaire), Mme BOISNARD Michelle (suppléante)
- Commission Finances : M. JEUSSE Loïc (titulaire), M. SOULARD Alain (suppléant)
- Commission politique de santé : Mme BOUSSELET Nadine (titulaire), Mme SOCHON Céline (suppléante)
- Commission Jeunesse : Mme MARTEL Sylvie (titulaire), Mme BOUSSELET Nadine (suppléante)

3. Démission d'une conseillère Mme TRIGUEL Valérie

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal du courrier électronique du 17 avril 2016 reçu de Mme TRIGUEL Valérie indiquant son souhait de démissionner de son poste de conseillère municipale. Mme TRIGUEL évoque un manque de disponibilité et de motivation.

Le Conseil Municipal décide :

- ✚ De prendre acte de cette démission
- ✚ De charger Monsieur le Maire d'en informer les services préfectoraux

4. Reprise de la délibération concernant les événements exceptionnels du personnel

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide d'annuler la délibération du 14 décembre 2015 portant sur la participation de la commune aux événements exceptionnels du personnel.

Il est suggéré d'ajouter la participation communale pour le décès des parents d'un employé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- ✚ D'attribuer aux agents communaux, avec une ancienneté supérieure à un an, les avantages suivants :

Naissance/ adoption d'un enfant	50 €
Mariage /pacs	50 €
Décès (conjoint, enfant, parents)	50 € <i>(sous forme de composition florale)</i>

Départ en retraite	
Employé avec une ancienneté de <= 10 ans	100 €
Employé avec une ancienneté de <= 20 ans	200 €
Employé avec une ancienneté supérieure à 20 ans	300 €
Journées enfant malade	3 demi-journées cumulables ou non

5. Choix de l'entreprise réfection de la voirie communale lieu dit de la Fortinière

Monsieur le Maire indique qu'une consultation des entreprises a eu lieu concernant la réfection de la voirie au lieu dit « La Fortinière ». M. le Maire présente aux conseillers les propositions des quatre entreprises ayant répondu :

- LATP d'ERNEE : 7 246 €
- EUROVIA de LAVAL : 6 439 €
- STPO de LAVAL : 4 894 €
- LOCHARD BEAUCE de BREE : 5 217.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De choisir l'entreprise la mieux disante soit STPO de LAVAL pour un montant HT de 4 894 €.
- ✚ De charger Monsieur le Maire d'en informer le SIVOM de LASSAY, maître d'œuvre de ce type de chantier sur la commune
- ✚ D'autoriser Mr Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

6. Comptes rendu des commissions

Commission Logement

- Les locataires du 9 rue des cytises ont sollicité la pose de poteaux à linge ainsi que le semis de pelouse à l'emplacement du potager qui avait été créé. La commission valide la pose des poteaux à linge par les employés communaux et demande aux locataires de prendre à leur charge la pelouse en lieu et place du potager.

- M. SOULARD présente un devis de 1 911 € HT de l'entreprise DOUILLET au 1 rue du parc concernant le remplacement de la baignoire par une douche. La dépose de la baignoire actuelle, la pose de la douche ainsi que la modification d'une canalisation sont comprises dans cette proposition. Un devis de l'entreprise JARDIN GOUPIL est actuellement en cours.

Le conseil Municipal donne pouvoir à la commission pour prendre le mieux disant dès la réception du second devis.

Commission affaires rurales

- Suite à la réunion de la précédente commission affaires rurales, il a été constaté un problème d'évacuation des eaux pluviales au lieu dit La Bigottière. Un drain ainsi que la pose de grilles d'évacuation des eaux devraient solutionner le problème.

La nouvelle commission se réunira pour étudier et proposer la solution la mieux adaptée.

- Au lieu dit la Mazure : il avait été discuté de combler le fossé avec du béton afin de consolider la route. Après discussion avec un voisin, il est souhaité qu'une autre solution que le béton peu joli soit étudiée telle que la pose d'un bi couche ou d'un revêtement type Viaself.

La nouvelle commission demandera un avis et un devis à l'entreprise STPO qui doit réaliser la voie de la Fortinière.

Commission Affaires Urbaines

- M. BUSSON indique qu'un devis complémentaire de l'entreprise Le Marchand de couleurs a été validé concernant la peinture des dessous de toits pour la réfection du ravalement de deux pavillons. Celui-ci est de 890.80 € TTC

- Suite à la réunion de la précédente commission affaires urbaines, M. BUSSON présente trois propositions d'entreprises concernant la création de l'allée d'entrée centrale en béton désactivé au sein du cimetière communal afin de faciliter la manœuvre des entreprises de pompes funèbres lors des sépultures. Entreprise CHESNAYE : 4800 €, entreprise DUVAL ROCTON : 2 468.36 € et entreprise LANDEMAINE : 4011.50 €.

Le conseil Municipal retient la proposition la mieux disante de l'entreprise DUVAL ROCTON et autorise Mr Le Maire à signer le devis correspondant.

- Une consultation des entreprises va être prochainement lancée dans le cadre du programme de réfection des trottoirs au sein du Bourg de la commune. Il est décidé d'ajouter les trottoirs du lotissement d'Hauteville dans ce programme du fait de leur vétusté. Ces travaux ne pourront pas être faits avant 2017 ce qui permettra un meilleur tassement suite aux travaux d'enfouissement réalisé début 2015.

- Demande Mme GERMAIN : Mr Le Maire expose le courrier reçu ce jour de la gérante du Resto de Steph qui sollicite le Conseil Municipal concernant le rafraichissement de la terrasse extérieure du restaurant (peinture, dépose de la toiture vétuste, menuiseries à rénover, achat de mobilier extérieur). Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de tables et chaises. L'assemblée délibérante propose l'idée d'une terrasse nue avec dépose complète de l'installation existante qui semble bien endommagée au vu des photos prises. Un pare-vent pourrait être mis sur le mur jouxtant la place de l'église afin d'améliorer la sécurité et de protéger celle-ci du vent d'Ouest.

Mr SOULARD, le responsable de la commission soumettra cette idée à Mme GERMAIN.

- Compte rendu réunion avec le Conseil Départemental du 17 mai 2016.

Monsieur le conseiller départemental, M DUJARRIER, ainsi que les techniciens du service des routes sont venus en Mairie présenter les résultats des mesures de bruit prises à quatre emplacements le long de la RD 33 au début de l'année 2016. Pour mémoire, cette étude avait pour objectif de déterminer l'écart de volume sonore entre la portion refaite en bitume et celle faite en gravillonnage dans le bourg. Le but était de voir si les valeurs sonores trouvées dépassaient les normes admises pour justifier de sa réfection en totalité en bitume au niveau du bourg (RD33). En effet, un collectif de riverains s'est constitué pour alerter les services du Département de ce problème. Les mesures ont été faites en 4 points. M. SOULARD, le responsable de la commission, énonce les résultats.

🚧 Point A : Au 26 Rue du Stade	En journée	59,1 Décibels	De nuit : 53,2 Décibels
🚧 Point B : Au 16 Rue du Stade	En journée	58,6 Décibels	De nuit : 51,6 Décibels
🚧 Point B : Au 2 Rue du Stade	En journée	64,4 Décibels	De nuit : 58,0 Décibels
🚧 Point B : Au 8 Rue du Château e	En journée	64,2 Décibels	De nuit : 56,7 Décibels

Sachant que le trafic journalier en semaine sur 24H au plus important du bourg est de 1813 véhicules dont 268 poids lourds soit de :

- * 6H à 22H 1656 véhicules dont 231 poids lourds
- * 22H à 6H 157 véhicules dont 37 poids lourds..

Le Conseil Départemental indique que la norme pour envisager de refaire une route de ce type pour des raisons de pollution sonore est de 70 dB jour et 65 dB nuit. Il précise que la réglementation relative qui s'applique aux seules créations ou aux modifications significatives de voies la norme est de 65 décibels en journée et de 60 décibels la nuit

La RD 33 traversant Charchigné est donc en dessous de ces normes. Le Conseil Municipal débat sur des solutions permettant de réduire le bruit de la route : ralentisseurs, chicane, abaissement de la limitation de vitesse à 30 km/h sachant que la réfection de la route devra être supportée pour la plus grande partie par la commune, le conseil départemental pourrait prendre seulement une petite partie à sa charge.

7. Questions diverses

a) Réunion Projet Educatif Local

Mme MARTEL Sylvie, responsable de la commission Affaires Scolaire, indique que la procédure de Projet Educatif Local (PEL) touche à sa fin et que celui-ci sera présenté aux différents partenaires ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal le **lundi 27 juin 2016 à 19h** au centre de loisirs.

Le PEL est un document obligatoire présentant les axes et objectifs de la politique locale en terme animation jeunesse et d'éducation.

b) Chantiers argent de poche

Mme MARTEL Sylvie recueille les idées de travaux à réaliser par les jeunes dans le cadre des chantiers argent de poche de cet été. Il est décidé de leur faire réaliser la peinture des poteaux au stade de football, la rénovation de l'aire de jeux derrière la Mairie et divers travaux paysagers (binage, etc...).

c) Sortie centre de loisirs zoo de Beauval

Mme MARTEL Sylvie, la responsable de la commission indique que la compagnie de car a concédé à une remise de 30 € pour le transport au zoo de Beauval. Elle fait également part du budget nécessaire concernant ce projet. Elle présente également une seconde option moins onéreuse : une journée à la plage de Jullouville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'opter pour l'option de la journée à la plage du fait du coût et surtout du temps important de trajet en car pour une journée.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 22 juin 2016

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE